

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Économie, des Finances  
et de la Relance

---

## Arrêté du 22 novembre 2021

**portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends  
relatifs aux marchés publics de Nancy**  
NOR : ECOM 2135758A

### **Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,**

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles R 2197-1 et R 2197-8 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2018 portant nomination au comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends ou des litiges relatifs aux marchés publics ;

Vu la proposition du secrétaire général de la Cour des comptes, par délégation du premier président, en date du 23 septembre 2021 ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Bernard PERRAUD, premier conseiller de chambre régionale des comptes honoraire, est nommé vice-président du comité consultatif interrégional de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics de Nancy, à compter du 20 janvier 2022.

La durée du mandat est fixée à trois ans à compter de cette date.

#### **Article 2**

La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

Fait le 22 novembre 2021

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires juridiques

Laure BEDIER